

Le Brevet Professionnel (BP) Coiffure

Le titulaire du BP Coiffure est un professionnel hautement qualifié. Il est compétent dans l'accueil, la prise en charge et le suivi de la clientèle. Il maîtrise les techniques d'hygiène et de soins capillaires, de coupe, coloration, d'éclaircissement, de mise en forme temporaire ou durable et de coiffage. Il conseille la clientèle et exerce une activité de valorisation des services et de suivi beauté. Il assure également la gestion administrative et financière de l'entreprise ainsi que son développement, l'animation et la gestion du personnel.

Niveau du diplôme

Diplôme national Éducation nationale de niveau 4

Numéro de la Fiche du Répertoire National des Certifications Professionnelles

RNCP12281

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/12281/>

Prérequis

CAP coiffure

Mention complémentaire Coiffure Coupe Couleurs

Avec 2 années d'expérience professionnelle

ou

Cinq années effectuées dans un emploi en rapport avec la finalité de la spécialité "coiffure" du Brevet Professionnel

Objectif général

Obtenir le Brevet Professionnel Coiffure

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le titulaire de la formation devra :

- Être capable d'évaluer les attentes, les motivations et les besoins des clients
- Être capable de concevoir de nouvelles coiffures en recherchant et en mettant au point des techniques personnalisées.
- Connaître les principes de gestion d'une entreprise (comptabilité, finance, juridique) et d'animation d'une équipe (recrutement, planification des tâches)

<https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/index0553.html>

Durée de la formation

900 h d'enseignement en 2 ans

Matières enseignées

En complément de la formation en milieu professionnel, la formation au CFA comporte :

- Des enseignements généraux : expression et connaissances du monde, gestion, anglais. Ces enseignements sont en relation avec les activités professionnelles.
- Des enseignements technologiques et professionnels : ils se déroulent sous forme de cours, de travaux pratiques et de travaux en ateliers pédagogiques.

Modalités d'évaluation

Examen ponctuel

Les épreuves et les coefficients sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Brevet professionnel spécialité « coiffure »			CFA ou sections d'apprentissage habilités Formation continue en établissements publics	Formation continue en établissements publics habilités	CFA ou sections d'apprentissage non habilités Enseignement à distance Formation continue en établissements privés			
Épreuves	Unités	Coeff.	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
E1 : Création, couleur, coupe, coiffage	U10	6	Ponctuelle pratique	2 h 30	CCF	-	Ponctuelle pratique	2 h 30
E2 : Modification durable de la forme	U20	5	CCF	2 h	CCF	-	Ponctuelle pratique	2 h
E3 : Épreuve professionnelle optionnelle au choix du candidat								
Coiffure événementielle	U30 A	5	Ponctuelle pratique	1 h	CCF	-	Ponctuelle pratique	1 h
ou Coupe homme et entretien du système pilo-facial	U30 B	5	Ponctuelle pratique	1 h	CCF	-	Ponctuelle pratique	1 h
E4 : Gestion de l'entreprise		5						
S/E Vente conseil	U41	2	CCF	10 min	CCF	-	Ponctuelle orale	10 min
S/E Management et gestion d'un salon	U 42	3	CCF	3 h	CCF	-	Ponctuelle écrite	3 h
E5 : Sciences - technologies et arts appliqués		8						
S/E Sciences et technologies	U 51	6	Ponctuelle écrite	3 h	CCF	-	Ponctuelle écrite	3 h
S/E Arts appliqués à la profession	U 52	2	Ponctuelle écrite	2 h	CCF	-	Ponctuelle écrite	2 h
E6 : Expression française et ouverture sur le monde	U 60	3	Ponctuelle écrite	3 h	CCF	-	Ponctuelle écrite	3 h
Épreuve facultative : langue vivante étrangère (1)	UF		Orale	15 min préparation + 15 min interrogation				

(1) Seuls les points supérieurs à 10/20 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme.

Débouchés professionnels

Le titulaire du BP Coiffure, peut exercer son activité comme employeur ou salarié dans les salons ou entreprises de coiffure, dans les entreprises de production ou de distribution de produits capillaires. Il peut gérer sa propre entreprise, être coiffeur indépendant, à domicile. Il peut occuper un poste de chef d'entreprise, directeur technique « manager », chef de bac, coiffeur, animateur ou responsable technique, conseiller professionnel.

Code ROME : D1202

Poursuite d'études

Mention Complémentaire Coiffure Coupe Couleurs (RNCP29025)

Bac Pro Métiers de la Coiffure (RNCP34420)

BTS Métiers de la Coiffure (RNCP 20687)